

Synthese du projet d'évaluation de l'efficacité des 3 dispositifs sélectifs utilisés en mer Celtique par les pêcheries françaises ciblant les gadidés

Introduction

Depuis 2012 de nombreuses évolutions technologiques ont été mises en place sur les pêcheries chalutières en mer Celtique dans l'objectif de protéger les juvéniles de gadidés (cabillaud, merlan et églefin). Malgré cela, puisque les derniers avis du CIEM font état d'une biomasse du stock de cabillaud en mer Celtique inférieure à la biomasse limite (Blim), le règlement (UE) 2019/472 prévoit la mise place de mesures correctives par le biais de mesures d'urgence ou de la régionalisation. C'est pourtant par l'article 13 du règlement TAC et Quota 2020 (UE 2020/123) que de nouvelles mesures ont été imposées aux chalutiers de mer Celtique à partir du 1^{er} juin 2020. Notamment le dispositif dit du chalut décollé ou « Raised Fishing line » imposé aux navires capturant plus de 20% d'églefin, associé aux dispositifs déjà en vigueur. Ce dernier a été testé par l'agence publique Bord lascaigh Mhara (BIM) avec des navires irlandais pour répondre aux besoins spécifiques de leur flottille ciblant le merlan en mer Celtique. Ce dispositif technologique n'est cependant pas adapté aux navires français car (1) il entraîne des pertes considérables sur les espèces telles que les baudroies, raies, cardines et autres espèces démersales et (2) il ne permet pas d'éviter les captures résiduelles et inévitables de cabillaud (McHugh 2017, 2019).

Cela a poussé les Organisations de Producteurs Les Pêcheurs de Bretagne et COBRENORD à mener une étude afin de quantifier et qualifier l'efficacité des engins déjà utilisés en Zone de Protection de Mer Celtique (ZPMC) non évalués jusqu'alors. Notamment les dispositifs définis par les règlements UE 2018/2034 applicable depuis le 1^{er} juillet 2019 et UE 2019/2239 applicable depuis le 1^{er} janvier 2020.

Les trois dispositifs sélectifs étudiés sont :

- ✓ Un cul de chalut d'un maillage de 100mm + PMC 160mm (R UE 2018/2034)
- ✓ Un cul de chalut d'un maillage de 110mm + PMC 120mm (R UE 2018/2034)
- ✓ Un cul de chalut d'un maillage de 120mm (R UE 2019/2239)

Ces dispositifs ont été comparés avec l'engin utilisé par les chalutiers français en ZPMC avant 2012 et qui est désormais le maillage de référence en mer Celtique, soit un cul d'un maillage de 100 mm.

Le T90 en 100mm, dispositif également introduit par le règlement UE 2018/2034, n'a pas été étudié ici puisqu'il a déjà fait l'objet de nombreux essais sur les flottilles françaises, notamment dans le cadre du projet CelSelec (Lamothe et al., 2017) et est très peu utilisé par les chalutiers de fond ciblant les gadidés en mer Celtique.

Ce projet porté par les Organisations de Producteurs Les Pêcheurs de Bretagne et COBRENORD a été financé par France Filière Pêche (FFP) et la Région Bretagne en partenariat scientifique avec IFREMER.

Matériel et méthode

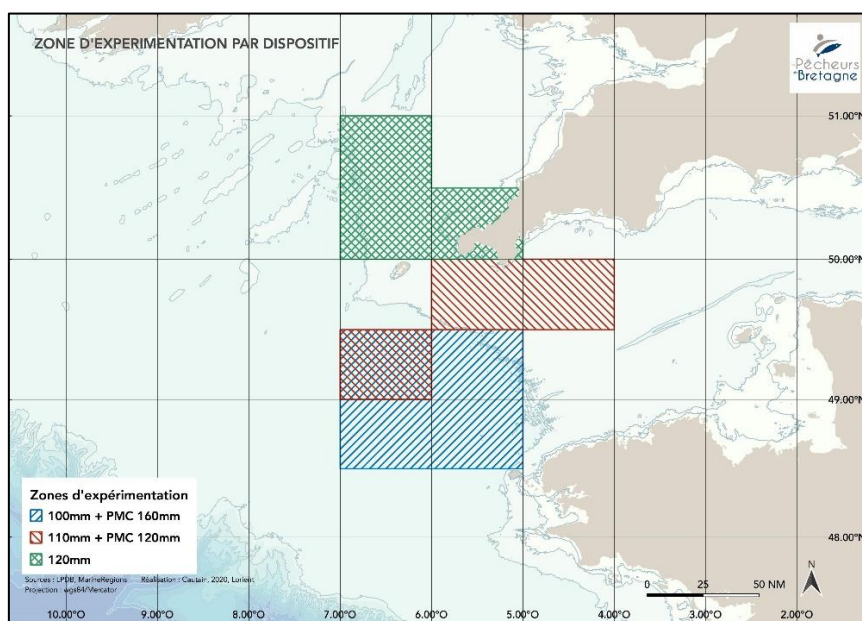
L'échantillonnage des captures a été réalisé par un observateur embarqué sur les bases du protocole OBSMER. Pour chaque chalut, la fraction rejetée et la fraction débarquée sont traitées.

Les navires volontaires étant gréés avec un chalut simple, c'est la méthode des « traits alternés » qui a été retenue pour comparer les engins. Cette technique consiste à effectuer successivement un trait avec un chalut test « sélectif » puis un trait avec un chalut témoin « standard ».

Chacun des dispositifs a ainsi été testé lors de marées expérimentales entre août et octobre 2020 sur trois navires hauturiers des quartiers maritimes de Saint-Brieuc, Saint-Malo et Concarneau, respectivement les navires : « HARFANG », « CEZEMBRE » et « IROISE »

L'analyse des données, centrée sur les gadidés, a consisté à établir des taux d'échappement, des comparaisons de poids et de la modélisation de proportions retenues aux tailles.

Figure 1 : Zones d'expérimentation par dispositif



Résultats et conclusion

Il ressort de cette étude que ces trois dispositifs génèrent une réduction des captures de merlan sur toutes les gammes de taille pour le 100 mm+PMC160 et le 110mm+PMC120 et jusqu'à 47 cm pour le Cul 120 mm.

Concernant l'églefin, ces trois dispositifs génèrent une réduction des captures sur toutes les gammes de taille pour le 100 mm+PMC160 et jusqu'à 45 cm pour le 110mm+PMC120 et le Cul 120 mm.

Les données de captures de cabillaud réalisées avec chacun des trois dispositifs montrent aussi une réduction des prises de cette espèce, mais jamais de manière significative : les effectifs de cabillaud capturés sont très faibles et ne permettent pas de quantifier cette réduction de manière robuste.

Le nombre moyen de cabillaud par trait se situe entre 2 et 11 individus dans le sélectif et de 3 à 14 individus dans le standard pour des temps de traine moyen entre 3h30 et 4h00 environ soit environ 1 à 3 individus par heure de traine. Ces observations confirment le fait que les captures de cabillaud sont très faibles dans les pêcheries françaises.

De manière générale pour les trois principales espèces de gadidés, la taille des individus capturés étant supérieure à la Taille Minimale de Référence de Conservation (TMRC), les réductions de captures engendrent des réductions de volume débarqué. Pour tous les dispositifs, cette réduction affecte des tailles correspondant à de « gros » calibres commerciaux au sens du règlement (CE) 2406/96 et engendre donc des pertes commerciales importantes.

Les résultats montrent également des taux d'échappement importants sur de nombreuses espèces commerciales (limande-sole, grondins, merlu, cardines, etc...), dans des proportions différentes pour chaque dispositif. Cela conforte l'idée de ne pas imposer un dispositif unique mais de disposer d'une « boîte à outils » à adapter à chaque situation (secteur, saison, navire, etc...).

Pour d'autres espèces telles que les lottes, raies et saint-pierre, les résultats indiquaient des taux d'échappement relativement faibles pour le chalut sélectif voire supérieurs pour le chalut standard. Cela peut s'expliquer par la morphologie de ces espèces qui n'est pas adaptée aux dispositifs testés, l'échappement mesuré reflétant ainsi une variabilité inter-trait lié au protocole expérimental.

Tableau 2 : Comparaison des captures

	100mm + PMC 160	110 mm + PMC 120	120 mm
Cabillaud	27 %	23 %	14 %
Eglefin	51 %	30 %	61 %
Merlan	72 %	71 %	50 %
Baudroies	7 %	5 %	28 %
Cardines	25 %	24 %	71 %
Chinchards	57 %	82 %	?
Gron dins	62 %	39 % (Gron din rouge)	57 %
Limande-sole	31 %	38 %	77 %
Merlu	?	31 %	22 %
Plie	?	?	41 %
Raies	10 %	13 %	-19 %
Saint-Pierre	?	-6 %	14 %
TOUTES ESPECES	39 %	36 %	47 %
Débarquements	36 %	34 %	72 %
Rejets	51 %	46 %	58 %

Légende (majorité de) : Diminution capture indésirées/ Pertes commerciales / ? données insuffisantes

En conclusion, l'étude nous montre que la mise en place des dispositifs étudiés a augmenté la sélectivité des chaluts en mer Celtique par rapport aux chaluts montés avec un cul 100 mm qui est la référence en mer Celtique. Ces évolutions devraient ainsi montrer des effets bénéfiques sur les stocks de gadidés dans les années à venir. Néanmoins, ces dispositifs engendrent des pertes commerciales importantes pour des captures de cabillaud très faible. D'autres moyens, complémentaires aux mesures techniques et moins impactant sur le plan socio-économique, devraient être recherchés pour protéger les stocks de cabillaud car aucun dispositif ne permettra d'éviter les prises inévitables de cette espèce.

Le rapport est disponible sur demande auprès des structures porteuses.

CONTACT :

OP Les Pêcheurs de Bretagne / Thomas RIMAUD / @ thomas.rimaud@pecheursdebretagne.eu

OP COBRENORD / Franck LE BARZIC / @ franck.lebarzic@cobrenord.com